



Directive Concept pédagogique

MISSION ET VALEURS

Mission d'Arcades

Arcades a pour but d'accompagner les jeunes dans leur insertion sociale et/ou professionnelle ainsi que dans leur projet personnel et/ou collectif en leur permettant de développer leurs ressources et compétences.

Arcades est aussi un outil d'observation permettant de rendre compte des réalités sociales, de les relayer et/ou de proposer des pistes d'action.

Public cible

Les prestations d'Arcades s'adressent aux jeunes habitant la Broye vaudoise et fribourgeoise âgés de 12 à 25 ans.

Valeurs

Les valeurs suivantes sous-tendent toutes les actions des travailleurs sociaux d'Arcades :

- L'accueil de tous les jeunes qui le désirent sans procédure d'admission.
- L'accueil des jeunes là où ils en sont dans leur parcours de vie et sans prérequis.
- L'accompagnement des jeunes en fonction de leurs besoins.
- Le respect de la personne (croyances, religions, valeurs, rythme, etc.).
- La confidentialité.
- La libre adhésion.
- L'anonymat.

De manière plus générale, Arcades souscrit à la *Charte du Travail Social « Hors Murs »*.

Objectifs transversaux

A chaque axe de travail correspondent des objectifs spécifiques. Cependant, la globalité des actions d'Arcades visent des objectifs communs définis comme suit :

- Aller à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent.
- Créer un lien permettant l'expression des besoins, des difficultés, des projets, etc.
- Favoriser la responsabilité et l'autonomie des jeunes.
- Permettre aux jeunes de développer leurs ressources afin de trouver les meilleures solutions à leurs problématiques.
- Permettre la prise de conscience des situations à risques.
- Participer à la réduction des risques.

PRESTATIONS

L'action d'Arcades se décline selon trois axes de travail :

- Axe individuel
- Axe collectif
- Axe communautaire

Outre les objectifs transversaux, chaque axe de travail a des visées spécifiques.

a. Axe individuel

L'axe individuel permet de travailler avec les jeunes sur leurs difficultés et projets personnels. Les demandes peuvent donner lieu à trois catégories d'actions distinctes :

- **Entretien unique** : la réponse à la demande peut se faire au cours d'un seul entretien.
- **Orientation** : la demande ne peut être traitée à Arcades et nécessite l'intervention d'un spécialiste. Si le jeune est prêt à faire la démarche de manière autonome, l'intervention des travailleurs sociaux d'Arcades s'arrête après le premier entretien.
- **Accompagnement individuel** : il est proposé aux jeunes dans différents cas :

Le jeune n'a pas les moyens, ou n'est pas prêt, à rencontrer un spécialiste. Dès lors, le but est de préparer le jeune à l'orientation auprès du spécialiste tout en commençant le travail.

Le jeune rencontre une problématique où il n'est pas possible de l'orienter (prestations inexistantes ou inaccessibles).

Le jeune bénéficie déjà de prestations mais un accompagnement complémentaire est nécessaire.

Le jeune a déjà bénéficié d'accompagnements spécifiques mais l'objectif n'a pas été atteint ou un soutien reste nécessaire pour maintenir les acquis.

Objectifs spécifiques :

- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leurs projets individuels.
- Accompagner les jeunes dans la découverte de moyens et de ressources pour faire face à leurs difficultés.
- Accompagner les jeunes dans la recherche de solutions.

Moyens :

- Entretiens individuels
- Entretiens de famille
- Entretiens de réseau
- Travail en réseau
- Accueil sans rendez-vous

b. Axe collectif

L'axe collectif porte sur deux types d'actions distinctes dépendantes des besoins des jeunes et/ou des problématiques rencontrées lors des accompagnements individuels :

- **Accompagnement de groupe** : plusieurs jeunes veulent réaliser un projet mais n'ont pas les connaissances, les ressources nécessaires pour le faire de manière autonome. En fonction des démarches à entreprendre, ils seront accompagnés dans la réalisation de celles-ci et/ou vers les partenaires compétents.
- **Proposition d'activités de groupes** : proposées par les travailleurs sociaux d'Arcades, elles peuvent être culturelles, sportives, ludiques, etc.

Si l'ensemble des actions collectives reposent sur les mêmes objectifs spécifiques, notons que certains projets proposés peuvent avoir des visées particulières.

Objectifs spécifiques :

- Travailler sur les difficultés individuelles et/ou collectives au sein d'un groupe.
- Permettre la création d'un réseau social.
- Observer les interactions d'un jeune avec ses pairs au sein d'un groupe.
- Permettre au jeune de développer ses compétences relationnelles.
- Expérimenter les moyens visant à la résolution de difficultés sociales dans un cadre protégé.

Moyens :

- Entretiens de groupe
- Animations d'activités
- Création de projet par les travailleurs sociaux
- Mise en lien avec les instances compétentes

c. Axe communautaire

L'axe communautaire se réfère principalement à la seconde partie de la mission d'Arcades. En effet, Arcades se trouve en lien avec nombre d'acteurs locaux (jeunes, population, professionnels des divers champs du social, élus, etc.). Dès lors, cette position permet de témoigner des différentes problématiques rencontrées, de les relayer et de proposer des actions. Ainsi, Arcades peut aussi bien être porteur de projets que partenaire dans leur réalisation.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la cohésion sociale (vivre ensemble).
- Favoriser la participation des jeunes à la vie communautaire.
- Relayer les différentes réalités sociales rencontrées.

Moyens :

- Participation à différents réseaux
- Présence hors murs régulière auprès des jeunes
- Observation
- Création et proposition de projets
- Création de partenariats pour la réalisation de projets
- Mise en lien des différents acteurs avec les jeunes

RESSOURCES

Arcades est composée d'une équipe de professionnels pouvant être formés dans les différents champs du travail social. Actuellement, elle est composée de quatre travailleurs sociaux couvrant un 3.1 équivalent plein temps. La répartition est la suivante :

- Broye fribourgeoise : 0.8 EPT
- Broye vaudoise : 2.3 EPT

Etant donné la composition de la Broye et les entrelacements entre la Broye vaudoise et fribourgeoise, une répartition des régions d'actions des travailleurs sociaux est définie ainsi :

- Site d'Avenches – Domdidier :
 - 60% pour la Broye vaudoise
 - 20% pour la Broye fribourgeoise
- Site d'Estavayer-le-Lac
 - 50% pour la Broye fribourgeoise
- Site de Moudon
 - 80% pour la Broye vaudoise
- Site de Payerne
 - 90% pour la Broye vaudoise
 - 10% pour la Broye fribourgeoise

Afin de mener à bien sa mission, l'ensemble des prestations d'Arcades sont financées par :

- L'ensemble des communes de l'ARAS Broye-Vully,
- L'ensemble des communes de l'Ascobroye,
- Le Service de Prévoyance et d'Action sociale du Canton de Vaud (SPAS),
- Divers financeurs en fonction des projets ou mandats en cours.

Arcades Avenches – Domdidier

Rue Montauban 2
1580 Avenches
026 477 60 63

Arcades Estavayer

Rue du Musée 11
1470 Estavayer-le-Lac
026 477 60 65

Arcades Moudon

Rue Grenade 4
1510 Moudon
021 694 15 17

Arcades Payerne

Rue de Lausanne 25
1530 Payerne
026 477 60 60